

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 SEPTEMBRE 2017

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente août, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE,
En exercice : 19
Présents : 14 Maire du Fousseret.
Procurations : 5
Votants : 19

PRESENTS M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric-BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain (arrivé à 21h00) - Mmes CAPOUL Sabine - DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - GOUNOT Cécile - MM. GRANIER Frédéric - LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mme SCHOCRON Françoise.

ABSENTS M. DARAN Jacques ayant donné procuration à M. BOCHEREAU Jean-Marie.
EXCUSES M. FAUR Philippe ayant donné procuration à M. LAGARRIGUE Pierre.
Mme GOUENNOU Stéphanie ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique.
Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.
Mme SENTENAC Danielle ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. BAÑULS Cédric est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 JUILLET 2017

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 4 juillet 2017. Mme CAPOUL propose les modifications suivantes :

Au point 2017-60 : Prise en charge des frais occasionnés par des missions ou des stages, rajouter :

« Mme CAPOUL regrette que les frais de repas soient remboursables sans présentation de justificatif car c'est de l'argent public et ne trouve pas cela normal. »

Au point 2017-62 : Choix d'une œuvre décorative à l'école élémentaire, détailler le nom des votants :

Pour M. DITTMAR : Mmes AMIEL - GOUNOT - MENDONCA - ROQUES - MM. BANULS - BOCHEREAU - DARAN - LAGARRIGUE - PELLETIER

Pour Mme TESSEYRE-LENAULT : Mmes CAPOUL - GOUENNOU - DUTREICH - SCHOCRON - DROCOURT - MM. LIGONNIERE - BOST.

Abstentions : MM. FAUR - GRANIER.

M. le Maire propose d'approuver ces corrections.

***Le compte rendu de la réunion du 4 juillet 2017 ainsi corrigé est adopté par 12 VOIX POUR
7 abstentions : MM. BOCHEREAU - FAUR - PELLETIER Mmes GOUNOT - ROQUES -
SCHOCRON - SENTENAC
(Absents au conseil municipal du 4 juillet 2017)***

M. le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour un dossier, pour lesquels une délibération est nécessaire.

2017- 82 : TARIFICATION DES SEANCES DE CINEMA DANS LA GRANDE SALLE DU PICON

Demande acceptée à l'unanimité

2017-68 : APPROBATION DES TARIFS DE CANTINE - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal du Fousseret statue sur les tarifs de la cantine, les autres services étant intercommunaux.

Le secrétariat des affaires scolaires a procédé à un bilan financier du service cantine.

M. le Maire précise que ce service est déficitaire et, de plus, le nombre d'élèves décroît encore cette année de plus de 20 unités. Ce déficit est pris en charge par le budget communal ce qui permet d'établir un prix de base raisonnable pour les familles. De ce prix de base est déduite une subvention communale de deux euros par repas pour la commune du Fousseret et celles qui acceptent de conventionner avec elle. Cette année il n'y a plus que Marignac-Lasclares qui a conventionné avec la mairie.

Comme l'an dernier, le prix est modulé en fonction de la tranche de revenus de la famille. Ainsi, les tarifs prévus pour 2017-2018 n'augmentent que de quelques centimes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les tarifs inscrits dans le tableau ci-dessous, pour l'année scolaire 2017-2018.

Tarif Cantine 2017

		Communes conventionnées		Communes non conventionnées	
Repas Primaire					
Prix de base / repas		4,80		4,80	
Subvention Mairie / Repas		2,00		0,00	
		/ Repas	/ Mois	/ Repas	/ Mois
T1	0 - 400	1,96	28,22	3,96	57,02
T2	401 - 600	2,24	32,26	4,24	61,06
T3	601 - 800	2,52	36,29	4,52	65,09
T4	801 - 1000	2,80	40,32	4,80	69,12
T5	1001 - 1300	3,08	44,35	4,80	69,12
T6	> 1300	3,36	48,38	4,80	69,12
Repas Maternelle					
Prix de base / repas		4,30		4,30	
Subvention Mairie / Repas		2,00		0,00	
		/ Repas	/ Mois	/ Repas	/ Mois
T1	0 - 400	1,61	Pour les élèves de maternelle, la facturation est faite au nombre exact de repas pris.	3,61	Pour les élèves de maternelle, la facturation est faite au nombre exact de repas pris.
T2	401 - 600	1,84		3,84	
T3	601 - 800	2,07		4,07	
T4	801 - 1000	2,30		4,30	
T5	1001 - 1300	2,53		4,30	
T6	> 1300	2,76		4,30	
Les communes qui conventionnent acceptent de participer à hauteur de 2 € par repas pris par un élève originaire de la commune. Dans le cas contraire, les 2 € sont assumés par les familles.					

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-69 : CONVENTION AVEC LE SDEHG D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ACHAT D'ELECTRICITE - TARIFS BLEUS

M. le Maire évoque le lancement par le SDEHG, il y a deux ans, d'un groupement pour l'achat d'électricité pour les tarifs jaunes, puissances supérieures à 36 KVA. Cet achat groupé a désigné Engie comme fournisseur et a permis de bénéficier de tarifs avantageux.

Après la réussite de l'opération, il a été décidé de procéder de même pour les tarifs bleus, inférieurs à 36 KVA. Le marché aura une durée de deux ans.

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion à ce groupement d'achat et de l'autoriser à signer la convention avec le SDEHG.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-70 : APPROBATION DU DOCUMENT PROGRAMME DE RENOVATION DE LA HALLE ET DE SA PLACE

M. le Maire remémore au conseil municipal la mission attribuée à un architecte du patrimoine, M. Guillaume Clément, en vue de rédiger un document programme. Ce document est destiné à établir le cadre d'une consultation de maîtrise d'œuvre, en vue de la rénovation de la halle et de sa place. M. Clément a finalisé ce dossier récemment. Ce programme comprend des propositions architecturales et financières qu'il convient d'approuver avant de lancer une consultation éventuelle.

M. le Maire présente le plan de zonage de la rénovation de la halle proposé par l'architecte, précise le phasage envisagé et donne des indications sur le financement éventuel par l'Etat, la Région ou encore le Conseil départemental.

M. le Maire rappelle que ce projet est un des axes majeurs du mandat puis consulte le conseil municipal sur les propositions de l'architecte.

M. BOCHEREAU demande à M. le Maire quelle est la portée de l'engagement du conseil municipal à ce stade de la procédure.

M. le Maire précise qu'il s'agit, ce soir, de voter le principe d'une rénovation de la halle et de sa place et de lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre. A l'avenir, le conseil aura à statuer sur le choix de la maîtrise d'œuvre puis, encore après, à approuver le programme détaillé et chiffré de travaux à réaliser ainsi que leur phasage. Ainsi, l'assemblée sera amenée à de nouveau se prononcer sur ce dossier.

M. le Maire propose à l'assemblée de lancer un appel d'offres pour une maîtrise d'œuvre.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Romain BOST rejoint l'assemblée à 21h00.

2017-71 : REFECTION DU REVETEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'altération du revêtement de la cour de l'école élémentaire, suite aux travaux de rénovation menés ces deux dernières années. Après avoir consulté l'architecte, il propose au conseil municipal d'envisager le lancement d'un appel d'offres, afin de rénover en enrobé le sol des cours de l'école et de l'ALAE. Les questions d'accessibilité liées aux seuils des portes seraient intégrées dans ce marché. De plus, M. le Maire indique qu'un dossier de demande de subvention sera établi et transmis au Conseil départemental.

A l'occasion du débat autour de ce projet, Mme CAPOUL alerte M. le Maire sur les risques encourus par les enfants au passage des bus qui les frôlent en se stationnant. Elle demande si la sécurisation des trottoirs de la raquette pourrait être mise à l'étude par l'architecte.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le principe du lancement de cet appel d'offres de réfection du revêtement de la cour de l'école élémentaire et de l'ALAE.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-72 : APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE

M. le Maire annonce que la communauté de communes a adopté ses statuts par une délibération du 11 juillet 2017 mais propose à l'assemblée de reporter ce dossier. Il s'agit de prendre en compte le transfert des portages des repas du CCAS vers la commune puis dans un second temps vers C.M. du 05/09/2017

la communauté de communes. Une fois les modalités de ce transfert réalisées, les statuts de la communauté de commune seront adoptés.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-73 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

M. le Maire indique que la CLECT a étudié les incidences financières résultant des compétences transférées depuis le 1^{er} janvier 2017, à savoir le développement économique et la promotion du tourisme. Un rapport, daté du 27 juin 2017, a validé l'évaluation des charges de transfert concernant ces compétences économiques et touristiques. Il n'y a pas de conséquences sur les attributions de compensation pour la commune du Fousseret.

Il convient désormais que les communes membres approuvent ce rapport et la modification des attributions de compensation qui en résultent.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-74 : ATTRIBUTION D'UN NOM A UNE SALLE DU CLUB HOUSE DE FOOTBALL

L'étoile sportive va bientôt fêter ses 90 ans d'existence. A l'occasion, le club de football souhaite rendre hommage à Marcel Bergès, ancien joueur et dirigeant ayant tant compté pour l'étoile sportive.

Les dirigeants actuels du club demandent au conseil municipal l'autorisation d'attribuer le nom d'une des salles du club house : salle Marcel Bergès. Une cérémonie d'inauguration de cette salle est prévue le 7 octobre 2017.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'attribution du nom Marcel Bergès à une salle du club house de football.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-75 : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE EN REGIE DE RECETTES CULTURE ET LOISIRS

M. le Maire annonce qu'à compter du 1^{er} septembre 2017, la grande salle du Picon, transformée en salle culturelle, est ouverte au public. Un premier spectacle est d'ailleurs prévu le 22 septembre 2017. A l'occasion de la réouverture de la salle, il a été imaginé une utilisation payante de la salle.

M. le Maire indique que des tarifs d'utilisation de la salle viennent, à cet effet, d'être approuvés par le conseil municipal. Désormais, dans cette perspective, la question est de savoir quelle va être la régie utilisée pour encaisser ces droits de location. Après avoir interrogé la trésorerie, il convient de modifier la régie de recettes de la médiathèque en régie de recettes « culture et loisirs ».

M. le Maire détaille les modifications à apporter à l'arrêté régissant cette régie.

M. le Maire propose d'approuver cette modification de la régie de recettes de la médiathèque en régie de recettes culture et loisirs et les modifications induites.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-76 : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA CANTINE SCOLAIRE

En raison du transfert à la communauté de communes de la compétence enfance et jeunesse au 01 janvier 2016, les textes régissant la régie de recettes de la cantine doit être modifiée. En effet, il convient de supprimer l'encaisse des produits issus des frais de garderie et d'encaisser uniquement les repas de cantine.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**2017-77 : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DU CENTRE DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT**

M. le Maire indique qu'il faut, toujours en raison du transfert de la compétence enfance et jeunesse, supprimer la régie de recettes CLSH, la gestion de ce dernier étant désormais assurée par la communauté de communes Cœur de Garonne.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-78 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur Le Maire demande à M. BOST de sortir de la salle.

Il explique à l'assemblée la nécessité de créer, au service scolaire, un poste d'adjoint technique, Catégorie C - échelle C 1, cet agent sera en charge de l'entretien des locaux scolaires ainsi que du service des repas à la cantine et la vaisselle. Cet emploi, à temps non complet, soit 30/35^{ème}, serait à pourvoir à compter du 1^{er} Novembre 2017.

Une embauche au 1^{er} échelon s'élèverait à $18\,275.50 \times 30/35^{\text{ème}} = 15\,664.71 \text{ €} = 1\,305.39 \text{ €/mois}$.

Si on tient compte de la reprise d'ancienneté, le traitement de base indiciaire brut et annuel de ce poste au 7^{ème} échelon - I.B. : 356 - I.M. : 332 - s'élèvera à $18\,669.12 \text{ €} \times 30/35^{\text{ème}}$ soit $16\,002.10 \text{ €}$ annuel, soit $1\,333.51 \text{ €/mois}$.

Monsieur Le Maire propose de créer le poste d'adjoint technique à temps non complet, d'en faire la publicité auprès du Centre de Gestion et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017.

**DOSSIER ADOPTE PAR 18 VOIX POUR
M. BOST ne prend pas part au vote**

M. Romain BOST réintègre la salle pour les dossiers suivants.

2017-79 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée la nécessité de créer, au service du secrétariat de la Mairie, un poste d'adjoint administratif, Catégorie C - échelle C 1, cet agent sera en charge de l'accueil des administrés. Cet emploi, à temps complet, soit 35/35^{ème}, serait à pourvoir à compter du 1^{er} Novembre 2017.

Une embauche au 1^{er} échelon s'élèverait à $18\,275.50 \text{ €} = 1\,522.96 \text{ €/mois}$.

Si on tient compte de la reprise d'ancienneté, le traitement de base indiciaire brut et annuel de ce poste au 2^{ème} échelon - I.B. : 348 - I.M. : 326 - s'élèvera à $18\,331.73 \text{ €}$, soit $1\,527.64 \text{ €/mois}$.

M. BOCHEREAU interroge M. le Maire sur l'inadéquation apparente entre la réduction des missions du service et la création de ce poste au secrétariat. Il indique que le samedi matin n'est plus travaillé, le secrétariat n'assiste plus les élus pour les mariages, les cartes d'identité ne sont plus traitées en mairie.

Il note aussi qu'il serait intéressant d'accroître la polyvalence des agents, le cloisonnement des services pouvant freiner le bon fonctionnement du secrétariat.

A ce sujet, Mme CAPOUL s'étonne de la fermeture du service urbanisme pendant trois semaines, alors même qu'en été, des personnes finalisent des dossiers pour leur maison. Cette situation est très regrettable.

Mme AMIEL précise toutefois que Mme ROULLEAU est à temps partiel et Mme CORTIADE mise à disposition à la communauté de communes pour 15/35^{èmes} de temps.

M. le Maire précise que cette embauche s'explique aussi par la fin du contrat aidé de l'agent d'accueil ainsi que par la fin du dispositif des contrats aidés.

M. Le Maire propose de créer le poste d'Adjoint Administratif, à temps complet, d'en faire la publicité auprès du Centre de Gestion et prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-80 : TRANSFERT DU SERVICE DU PORTAGE DES REPAS DU CCAS A LA MAIRIE DU FOUSSERET

M. le Maire indique que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale vient d'approuver le transfert du portage des repas à la mairie du Fousseret au 31/12/2017.

Il s'agit d'approuver le transfert des personnels, des biens ainsi que du contrat de fourniture des repas.

M. le Maire précise que la commune transférera ensuite cette compétence au 31/12/2017 à la communauté de communes Cœur de Garonne par le biais de l'approbation des statuts.

M. le Maire consulte l'assemblée sur ce transfert de compétence.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-81 : INSCRIPTION AU PROGRAMME AMENDES DE POLICE 2018

M. le Maire annonce avoir reçu du Conseil départemental, la circulaire de recensement des projets de travaux voirie pour 2018. Il s'agit d'inscrire un projet relatif à l'enveloppe Amendes de Police.

M. le Maire évoque le projet d'aménagement du carrefour RD6 - boulevard Carolus et Magdola. Ce projet avait fait l'objet, en début de mandat, d'une esquisse et d'une estimation par le bureau d'études Axe Ingénierie. M. le Maire indique qu'il avait été aussi question de reprendre le carrefour devant le Foyer -Logements.

Pour le carrefour du boulevard Carolus, Mme CAPOUL note que le cédez-le-passage risque de faire accélérer les voitures montant la côte de la Pobla de Segur.

M. le Maire lui répond que le bureau d'étude pourrait proposer différents scénarios d'aménagement aux élus pour sécuriser et fluidifier ce carrefour.

M. le Maire propose au conseil municipal d'inscrire l'aménagement du carrefour boulevard de carolus - RD6 au titre des Amendes de Police 2018.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-82 : TARIFICATION DES SEANCES DE CINEMA DANS LA GRANDE SALLE DU PICON

M. le Maire fait part à l'assemblée de la volonté du comité de pilotage de la grande salle du Picon de favoriser l'accès aux séances de cinéma au plus grand nombre. Pour atteindre cet objectif, le comité de pilotage a pensé instaurer des tarifs réduits pour chacune des catégories prévues par Cinéfol.

Les tarifs payés par les différentes catégories de spectateurs après déduction de l'aide municipale seraient les suivants :

	Tarif initial Cinéfol d'une séance de cinéma	Tarif après déduction de l'aide municipale
Spectateurs tarif plein	6 €	5 €
Abonnés Cinéfol et Médiathèque	4.5 €	4 €
Enfants de moins de 16 ans - demandeurs d'emploi - bénéficiaires du RSA - étudiants.	3.5 €	3 €

M. le Maire indique que le comité de pilotage veillera à la réussite des premiers mois de fonctionnement des séances.

M. BOCHEREAU demande comment ces séances de cinéma vont être promues auprès de la population.

M. le Maire répond que la communication à l'aide d'affiches, de flyers et du site internet va être renforcée afin d'informer et attirer un large public.

Mme AMIEL précise que la mise en place d'une buvette est d'ores et déjà à l'étude afin d'améliorer la convivialité et de financer pour partie cette aide municipale pour le paiement des séances.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver les tarifs détaillés ci-dessus.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux d'été : M. le Maire indique que le chantier de rénovation et mise aux normes de l'école élémentaire a bien avancé cet été. Les travaux qui se tenaient dans les locaux ouverts aux élèves ont pris fin le 31 août 2017, afin de libérer les espaces pour la rentrée. Désormais, les travaux se déroulent sur la façade nord-ouest, côté parking, afin de terminer les différentes extensions, silo de la chaufferie, annexes de la cuisine et bureau de direction de l'ALAE. Le chantier doit se terminer vers fin novembre 2017.

Cœur de Garonne : M. le Maire indique que la communauté de communes a entamé une réflexion sur l'implantation des offices de tourisme, au nombre de quatre sur le territoire communautaire. M. le Maire annonce que la commune sollicite l'installation d'un bureau au Fousseret.

Panneau électronique : M. le Maire indique qu'après le choix du panneau électronique, la question de l'alimentation électrique est en cours d'examen par M. BAÑULS avec le SDEHG.

Défense incendie : M. le Maire annonce que la commandante WESEMANN, du SDIS 31, lui a transmis le dossier permettant de prendre un arrêté municipal de défense extérieur contre l'incendie (DECI) couvrant le territoire communal. Le dossier comprend un inventaire complet des points d'eau incendie et des zones à risque incendie sur la commune. M. le Maire présente le dossier à l'assemblée avant prise de l'arrêté.

Salle du Picon : M. le Maire annonce qu'à l'occasion de la réouverture de la grande salle du Picon, il apparaît opportun de lui attribuer un nom. M. le Maire demande à l'assemblée de réfléchir à des propositions de nom qui seront débattues lors d'un prochain conseil municipal. Il précise par ailleurs qu'il souhaite doter la salle d'un budget de fonctionnement de 10 000 € pour la fin 2017 puis de 20 000 € annuels à partir de 2018. Elisabeth LACAN sera en charge de ce budget de fonctionnement.

Fête et foire : M. le Maire se réjouit de la réussite de la fête de la Saint Pierre qui a permis, au cœur de l'été, à toutes et tous de passer de bons moments de détente et de convivialité. Pour la foire, qui se tient ces jours-ci, les samedi 9 et dimanche 10 septembre 2017, M. le Maire rappelle que toutes les bonnes volontés sont acceptées pour la réussite de cet événement.

Mairie : M. le Maire a informé M. FRYDMAN de la décision du conseil municipal de lancer les travaux de rénovation de la mairie à la suite des notifications d'attribution de subventions. M. le Maire propose qu'une commission se réunisse, d'ici la fin septembre 2017, afin de finaliser ce dossier avant lancement de l'appel d'offres.

Pétanque : M. le Maire informe les élus des dégâts des eaux importants au club house de la pétanque survenus en fin d'année scolaire. M. BOURDEIL a fait établir des devis pour réparation.

Sécurisation des locaux : M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'organigramme des serrures pour les bâtiments municipaux. Il s'agit de simplifier et sécuriser les accès par des clés permettant un suivi digital des entrées dans les différents locaux municipaux. M. le Maire fait part de l'acquisition d'un logiciel avec lecteur programmeur ainsi qu'un jeu de 20 clés programmables. Dans un premier temps ce sont les salles du Picon qui seront concernées.

Plan canicule : M. le Maire indique que, fin juillet, Mmes AMIEL, MENDONCA et M. BANULS ont procédé à la distribution de brumisateurs aux personnes vulnérables et isolées.

QUESTIONS DIVERSES

Drone : M. le Maire fait part de plaintes de plusieurs Fousseretois ayant observé des survols de drone au-dessus de leur domicile. Il indique qu'il en a avisé les gendarmes qui ont pu rencontrer un utilisateur de drone. Une communication sera insérée dans le bulletin et dans le site internet pour rappeler la réglementation sur l'usage de ces machines volantes.

La séance est levée à 22 heures 50.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	ABSENT EXCUSE PROCURATION A M. BOCHEREAU
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE PROCURATION A M. LAGARRIGUE
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABS. EXCUSEE PROCURATION A MME DROCOURT
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	
MME ROQUES EMMA	ABS. EXCUSEE PROCURATION A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A MME CAPOUL